CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

FÉVRIER 2023

15 propositions

pour réformer la politique du logement et permettre à chacun de disposer

d'UN LOGEMENT ABORDABLE ÉCONOME EN ÉNERGIE ET ADAPTÉ

Contribution du Mouvement SOLIHA



UN LOGEMENT ABORDABLE ÉCONOME EN ÉNERGIE ET ADAPTÉ POUR TOUS



Le Mouvement SOLIHA compte 135 organismes, présents partout en France continentale comme dans les Outre-mer, réunis au sein d'une Fédération nationale. Fortement ancrés dans leur territoire, ils agissent auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.

Deux objectifs principaux guident l'action du Mouvement :

- **Favoriser le maintien dans le logement**: en répondant aux défis du coût du logement, de la dégradation de l'habitat, de l'insalubrité et de la non-décence, de la précarité et de la transition énergétique, des besoins d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, au handicap ou aux risquent environnementaux
- **Favoriser l'accès au logement** en répondant aux besoins sociaux par le développement d'une offre locative très sociale, par la mobilisation du parc privé à vocation sociale, par la production de logements d'insertion et l'accession sociale, le cas échéant, dans l'habitat existant ou en construction neuve.

Partageant le constat d'une paupérisation accrue des ménages, qui font face à une crise du logement que les politiques publiques conduites ces dernières années n'ont pas réussi à endiguer, la Fédération SOLIHA propose 15 actions fondamentales et prioritaires pour permettre à chacun de disposer d'un logement abordable, économe en énergie et adapté.

SOLIHA FORMULE 15 PROPOSITIONS, SUR 5 THÉMATIQUES :

- RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER EXISTANT
- PRODUCTION DE LOGEMENT ABORDABLE
- ADAPTATION DU LOGEMENT AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES
- PILOTAGE TERRITORIAL DES POLITIQUES PUBLIQUES
- AIDES À LA PERSONNE ET ACCOMPAGNEMENT

LES 15 PROPOSITIONS SOLIHA

RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER EXISTANT

- I. Augmenter le budget public consacré à la rénovation énergétique de 3,9 milliards d'euros à 10 milliards par an.
- II. Structurer les aides pour aller vers un reste à charge des travaux supportable pour les ménages très modestes, tout en garantissant un accompagnement neutre des ménages via un tiers de confiance compétent.
- III. Simplifier les procédures et mieux financer les interventions sur les parcs les plus complexes (copropriétés et parc locatif privé) afin qu'ils ne soient pas laissés de côté.
- IV. Développer des dispositifs renforcés dédiés à la lutte contre l'habitat indigne couplant un accompagnement à la réalisation de travaux et un accompagnement social (ex MOUS LHI), et encourager le transfert de compétences de pouvoirs de police spéciale aux intercommunalités.



PRODUCTION DE LOGEMENT ABORDABLE

- V. Renforcer la captation dans le parc privé, en fixant l'objectif du conventionnement dans le parc privé à 15 000 logements annuel sur les quatre prochaines années, via une évolution du dispositif Loc'Avantages.
- VI. Soutenir les opérations en maîtrise d'ouvrage d'insertion par une hausse des aides à la pierre, une fiscalité plus avantageuse, des offres de prêts adaptées de la Banque des territoires, et des subventions dédiées à l'accompagnement social.
- VII. Soutenir et développer l'habitat inclusif, en levant les freins réglementaires et financiers.
- VIII. Réévaluer l'objectif de création de places en pensions de famille à 28 000, à l'horizon 2027, avec un sous-objectif d'un quart de résidences-accueil.

ADAPTATION DU LOGEMENT AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

IX. Assurer le financement d'un accompagnement neutre pour les ménages très modestes ayant besoin de travaux d'adaptation dans leur logement.

PILOTAGE TERRITORIAL DES POLITIQUES PUBLIQUES

- X. Incarner le logement d'abord sur chaque département, avec un commissaire ou un souspréfet dédié au Logement d'abord.
 - XI. Modifier la gouvernance des SIAO, en y faisant entrer les collectivités locales et les associations.



AIDES À LA PERSONNE ET ACCOMPAGNEMENT

- XII. Créer une aide spécifique, dérivée de l'APL, destinée au logement des gens du voyage (caravane ou terrains familiaux).
- XIII. Mettre en place un plan exceptionnel d'éradication des bidonvilles dans les Outre-mer sur une période de 10 ans.
- XIV. Intégrer la mise en œuvre de la prime Ségur dans les financements des conseils départementaux et dans les contrats issus d'appels d'offres et MOUS.
- XV. Généraliser le déploiement des équipes mobiles de prévention des expulsions sur l'ensemble des territoires les plus concernés.

CONTACTS FÉDÉRATION

JULIETTE LAGANIER

DIRECTRICE GÉNÉRALE j.laganier@soliha.fr

NAZIHA NHARI

COORDINATRICE COMMUNICATION n.nhari@soliha.fr

